

## AVIS.

Nos abonnés de Montréal sont informés qu'ils recevront incessamment la visite de notre agent collecteur M. Dorion.

Aux abonnés de Québec.—M. Etienne Légaré, notre agent collecteur pour Québec, visitera aussi tous nos abonnés. Que ceux-ci se tiennent prêts à le recevoir.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 24 JUILLET, 1873.

## BULLETIN.

La Tribune de Chicago s'amuse beaucoup de nos hommes publics à propos de la correspondance de Sir Hugh Allan sur la fameuse question du Pacifique. Suivant ce journal, MM. Smith et McMullin ne sont que des mythes, sinon des chevaliers d'industrie; ils sont bien connus aux Etats-Unis dans le monde interlope des spéculateurs véreux. La Tribune s'étonne à bon droit qu'ils aient pu faire des victimes ici, et que Sir Francis Hincks et Sir Hugh les aient pris au sérieux. En effet, MM. Smith et McMullin ont mis en lumière leur vrai caractère en livrant ou vendant cette correspondance essentiellement privée; on les accuse d'en avoir reçu vingt-cinq mille piastres, dont cinq mille souscrites et payées par le Sénateur MacPherson, l'homme du Haut-Canada. Tous les honnêtes gens doivent désirer qu'on en finisse une bonne fois avec cette enquête du Pacifique. Il faut qu'elle se fasse sérieusement et efficacement, cette enquête du Pacifique; il faut surtout qu'elle se fasse loyalement et légalement; il est important qu'elle s'opère sous le sceau du serment. C'est la meilleure, la seule garantie. Les membres du Comité, l'opinion publique exigent autre chose que des affirmations complaisantes ou intéressées. L'expérience du serment est toujours salutaire, quoi qu'on en dise. Il s'agit de transactions où il y a eu plus d'un intéressé et il y aura moyen d'atteindre le parjure.

Dans les journaux officiels, du côté de l'opposition comme du côté du gouvernement, cette question donne lieu à des polémiques très-vives, où il n'est pas toujours facile de distinguer le vrai du faux. Deux faits paraissent, jusqu'à présent, ressortir des documents publiés et des discussions de la presse: il a été dépensé beaucoup d'argent pour "préparer l'opinion" en faveur de Sir Hugh et lui faire obtenir le contrat du Pacifique; il n'appert pas, en second lieu, que le gouvernement et ses membres aient rien reçu de cet argent pour eux-mêmes et les aider dans les élections ministérielles. Ce dernier point est même admis par les feuilles de l'opposition; mais elles déclarent en même temps qu'il y a encore en réserve des pièces plus compromettantes, et que ces pièces, avec d'autres témoignages, ne manqueront pas, si l'enquête a lieu, d'établir la culpabilité du gouvernement fédéral. C'est une raison de plus pour que tout le monde veuille l'enquête. Il faut connaître les coupables ou les calomnieux.

En attendant, les rumeurs vont leur train. En voici une qu'enregistre L'Événement de la semaine dernière:

"Je dois dire que plus d'un doute que Sir Hugh Allan, ait réellement dépensé \$343,000 en or, comme il le dit dans sa lettre à M. McMullin en date du 15 septembre, ou un montant approchant, comme il le déclare dans sa déposition assermentée. On pense qu'il a dépensé beaucoup, mais point autant, et qu'il faut entendre les mots montant approchant dans un sens vague. Nous verrons à l'enquête ce qu'il y a de vrai en tout cela."

Cette rumeur occasionne beaucoup de commentaires. Les amis et les partisans de Sir Hugh s'en prévalent pour faire des demi-révélation. On prétend ou l'on suppose que tout l'argent qu'il a pu dépenser a dû l'être pour autre chose que pour corrompre la députation et la presse. Il y avait à organiser la votation du million à Montréal, le vote des municipalités de Montréal à Ottawa—le tout pour le chemin dit de Colonisation du Nord de Montréal amalgamé avec le Canada Central; il y avait encore à faire voter les municipalités du Haut-Canada, entre Ottawa et Toronto, branche du chemin dit de Québec à Toronto. On connaît toutes les dépenses que nécessite une organisation de ce genre même faite sur le pied le plus économique et le plus honnête possible. Qu'on demande à MM. David et Barsalou ce que coûte une simple élection municipale! Restent encore les frais de l'incorporation de la Compagnie de Sir Hugh. Tout cela avait trait au Pacifique et entraînait dans la complétion des plans de

Sir Hugh pour amener à Montréal, en passant par le Nord, le commerce de l'Ouest et des Côtes du Pacifique.

On peut répondre que les lettres de Sir Hugh à MM. Smith et McMullin démentent ces suppositions, ces rumeurs mises en circulation par ses amis. D'un autre côté, son récit assermenté peut les autoriser par le silence qu'il y garde sur la manière dont l'argent a été employé: tout cela n'est pas clair, et nous le répétons, confirme la nécessité d'une enquête.

Le public doit avoir réponse à deux questions: telle somme énorme a-t-elle été réellement dépensée? Si oui, où est-elle allée?

Pour nous, nous l'avouons sans peine, la chose n'est nullement gaie. Nous avons plus qu'un intérêt de simple curiosité. Sir Hugh nous est aussi indifférent que l'an quarante. Trois groupes ou trois compagnies pouvaient seules devenir les contracteurs du Pacifique: le Grand Tronc, qui ne pouvait pas être favorable au Bas-Canada, surtout à cette partie du Bas-Canada encore complètement veuve de voies ferrées—le nord du St. Laurent et de l'Outaouais; la Compagnie MacPherson, formée dans l'intérêt exclusif d'Ontario; ou la Compagnie Allan, qui se vouait aux intérêts de notre Province.

Si Sir Hugh est mis de côté, où trouvera-t-on des garanties pour le Bas-Canada? On connaît la répugnance de nos capitalistes à investir leur argent dans des compagnies de chemins de fer. Il y a à Québec des millionnaires qui ont refusé de s'engager dans la Compagnie de la Rive Nord, pourtant si largement subventionnée par le Gouvernement local, la cité de Québec et la ville de Trois-Rivières.

Il ne faut pas, d'un autre côté, sacrifier les droits de la morale publique à des intérêts purement matériels. Qu'on y aille donc énergiquement, mais loyalement, patriotiquement, en se souciant plus du pays que du parti.

Le Gouvernement fédéral vient de remporter à South Ontario une éclatante victoire: l'hon. M. Gibbs y a été élu par une majorité de 243; sa majorité, à sa première élection, contre l'hon. George Brown, n'avait atteint que le chiffre de 69. Cette élection, venant après l'explosion de la bombe-Huntington, constitue un vrai triomphe, dont il est impossible de nier la portée.

Le Cabinet local n'a pas été aussi heureux à Beauharnois, où il a subi une défaite très humiliante. Son candidat a été battu par plus de six cents votes. Cette défaite, essayée dans un comté réputé très conservateur emprunte aux circonstances un caractère grave. Grand nombre de conservateurs, même des employés du Gouvernement, auraient voté ou travaillé en dessous pour le candidat accepté par l'Opposition, qui le réclame comme sien. Cette élection indiquerait donc de deux choses l'une: ou que M. Bergevin, le candidat habitant, n'a plus de popularité et a trompé les chefs du parti conservateur sur ses chances, ou que les amis du parti dans le comté ont manqué de discipline et de patriotisme. Il y a une autre alternative mise en avant par quelques optimistes du parti: c'est que M. Bisson qu'on dit être un honnête homme et un notaire éminent,—élu surtout par les conservateurs, suivra le parti et votera avec la majorité sur les questions directes de non-confiance. L'histoire est vieille et l'expérience a démontré qu'il n'y faut croire qu'avec la prudence d'un St. Thomas.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, la leçon est bonne et portera ses fruits: elle apprendra au parti conservateur, accoutumé depuis longtemps à des succès faciles, qu'il lui faut s'organiser mieux et compter plus avec les forces locales.

Encore du Pacifique! M. McMullin vient à sa propre rescousse. Il nie avoir vendu les lettres de Sir Hugh et accuse les MM. White, du *Montréal Gazette*, d'avoir voulu vendre leur influence dans l'intérêt de M. Allan. McMullin tire sa conclusion d'une conversation privée qu'il dit avoir entendue entre MM. Abbott et Allan, chez ce dernier. Les MM. White et M. Allan et Abbott nient positivement et énergiquement. Ce McMullin, que la Tribune de Chicago avoue n'être qu'un pauvre écumeur, se prend trop au sérieux. Pourtant, son intervention dans cette polémique a du bon, il n'en faut pas disconvenir: elle prouve la nécessité absolue d'une enquête faite sous la garantie du serment.

La question des écoles catholiques du Nouveau-Brunswick entre dans une phase nouvelle et qui promet quelques espérances. C'est le commencement des heureux résultats que devra nécessairement amener la pression du Parlement fédéral. Le Gouvernement local s'est décidé à accorder l'octroi à une école catholique de Carlton. Tous les amis de la liberté religieuse s'en réjouiront. Un des symptômes les plus consolants de la réaction qui se produit, c'est que plusieurs protestants y prennent part.

On ne lira pas sans intérêt les quelques lignes suivantes tirées du *Moniteur Acadien* du 17 courant:

"Au grand scandale des illustres personnages du gouvernement et du bureau d'Education qui vivent et demeurent dans la capitale de cette province, le Conseil de Ville de Frédéricton ne veut pas de la loi des Ecoles de 1871. Une série de résolutions y ont été unanimement adoptées l'autre jour pour engager les commissaires d'écoles à remettre la somme d'argent qui leur avait été donnée par M. Rand comme fonds d'écoles de comté et leur défendre de consentir à l'achat du séminaire baptiste que M. Rand voulait leur transférer, et de demander des soumissions pour la construction des maisons d'écoles. Tout n'est donc pas pour le mieux pour M. Rand dans la capitale!"

Nous avons mis nos lecteurs au courant de tous les faits se rapportant à la correspondance secrète du contrat du Pacifique, tels qu'ils se sont déroulés la semaine dernière et lundi de cette semaine. Ceux qui ont en mains les fils du drame procèdent avec art et de façon à augmenter sans cesse la surprise et la curiosité du spectateur. Les dernières lettres publiées sont foudroyantes, ils est impossible de le nier. L'espace nous manque pour les reproduire en entier. Nous pouvons résumer le tout en très peu de mots.

D'après la lettre de M. McMullin et les documents par lui cités, Sir John A. Macdonald, Sir George E. Cartier, Sir Francis Hincks et l'hon. M. Langevin auraient reçu de Sir Hugh Allan des sommes considérables pour les aider, eux et leurs amis, dans les dernières élections fédérales. La version de M. McMullin est corroborée par une lettre de l'hon. A. B. Foster, Sénateur. Elle établit, *prima facie*, une preuve sérieuse de la culpabilité du Cabinet fédéral.

D'un autre côté, Sir Francis Hincks nie positivement quant à lui. Le Gouvernement par l'intermédiaire de ses organes, *La Minerve* et le *Montreal Gazette* proclame son innocence et contredit *in toto* les accusations de McMullin. Ces accusations et ces dénégations contradictoires sont parfaitement insuffisantes pour le sentiment public. Sans une enquête complète et efficace, les ministres inculpés resteraient l'objet ou les victimes de soupçons presque justifiés. Ils doivent, eux-mêmes, leurs amis et leurs partisans, insister plus que jamais pour soumettre leur conduite au creuset de l'investigation la plus rigoureuse.

L'hon. M. Ouimet, aussi impliqué par McMullin, adresse à *La Minerve* une énergique dénégation.

Voici en quels termes ce journal formule les "dénégations officielles":

"Nous sommes autorisés par les membres du Gouvernement, nommés dans les lettres de MM. Foster et McMullin, publiées dans le *Herald* de vendredi, et dans la *Gazette* de Montréal et la *Minerve* de samedi dernier, à déclarer, que, en tant que ces lettres ou les documents qui les accompagnent tendent ou paraissent tendre à impliquer les membres du Gouvernement, dans certains arrangements, promesses ou conventions ayant pour but d'accorder ou de favoriser la concession de la charte de la Cie. du Chemin de Fer du Pacifique Canadien, ou le contrat pour la construction de ce chemin de fer comme compensation en retour de services rendus pendant les dernières élections générales et de considérations personnelles quelconques, ou pour des fins ou pour des raisons incompatibles avec leurs devoirs comme membres du gouvernement, ces communications et ces documents sont ou absolument et entièrement faux, ou faussés de façon à faire naître une impression absolument fausse."

"Nous sommes également autorisé à déclarer que l'arrangement auquel feu Sir George E. Cartier réfère dans sa lettre du 24 août dernier, déjà publiée, est un arrangement qui est personnel à lui et à Sir Hugh Allan, et étranger et inconnu aux membres du Gouvernement, et que pour eux tant que le document ne sera pas publié, ils refusent de croire qu'il a trait à la charte ou au contrat du Pacifique Canadien, ou à la concession, ou aux moyens de favoriser la concession de l'une ou de l'autre."

"Nous sommes de plus autorisé à déclarer qu'à l'occasion la plus prochaine, tous les faits et les circonstances seront soumis devant un tribunal compétent à recevoir les témoignages assermentés qui s'y rapportent."

Au fond, il n'est peut-être pas mauvais que ce scandale soit donné au peuple électeur. Les accusés seront déclarés innocents ou coupables. Dans le premier cas, on se gardera désormais des invectives et des calomnies engendrées par l'esprit de parti et les haines politiques. Dans le deuxième cas, les électeurs qui se vendent,—et ils sont malheureusement trop nombreux—sauront que ceux qui les achètent ne le font pas à leurs dépens. La leçon sera salutaire et opportune. Nous avons, d'ici à dix ou quinze ans, d'immenses travaux d'amélioration publique à effectuer; ces travaux, de l'aveu des deux partis, de l'aveu de tout le monde, sont nécessaires et destinés à enrichir le